



Avis public est par la présente donné par la soussignée, Stéphanie Gagnon, secrétaire-trésorière et directrice générale de la Municipalité de la Paroisse de La Doré, que des règlements intitulés :

- 2018-001 Plan d'urbanisme
(Certificat de conformité 91050-PU-01-02-2018)
- 2018-002 Règlement de zonage
(Certificat de conformité 91050-RZ-01-02-2018)
- 2018-003 Règlement de lotissement
(Certificat de conformité 91050-RL-01-02-2018)
- 2018-004 Règlement de construction
(Certificat de conformité 91050-RC-01-02-2018)
- 2018-005 Règlement relatif aux conditions générales d'émission d'un permis de construction
(Certificat de conformité 91050-RCGP-01-02-2018)
- 2018-008 Règlement relatif aux plans d'aménagement d'ensemble
(Certificat de conformité 91050-PAE-01-02-2018)
- 2018-009 Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale
(Certificat de conformité 91050-PIIA-01-02-2018)

sont en vigueur sur le territoire de la municipalité depuis le 23 avril 2018, date de délivrance des certificats de conformité émis par la M.R.C. du Domaine-du-Roy.

Donné à La Doré, ce 17^e jour du mois de mai 2018.

Stéphanie Gagnon
Secrétaire-trésorière et directrice générale